

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE ROSEMÈRE

Procès-verbal de la **séance extraordinaire du Conseil** tenue à 18 h 00 en la salle du Conseil de l'hôtel de ville sise au 100, rue Charbonneau, le mercredi, 13 décembre 2023.

SONT PRÉSENTS :

Monsieur le Maire : Eric Westram

Mesdames les conseillères : RoseAnna Cirino et Stéphanie Nantel

Messieurs les conseillers : Philip Panet-Raymond et René Villeneuve

SONT ABSENTES :

Mesdames les conseillères : Carla Brown et Marie-Elaine Pitre

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

La directrice générale : Me Catherine Adam

Le directeur des Services juridiques et greffier : Me Jean-François Gauthier, MBA

La directrice adjointe du Service des finances et assistante-trésorière : Emilie Greene, CPA, OMA, M. Sc.

À 18h01, Monsieur le Maire constate le quorum et ouvre la séance ordinaire du Conseil.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1.1. Ordre du jour de la séance extraordinaire du 13 décembre 2023

2023-12-439

Sur proposition du conseiller RENÉ VILLENEUVE, appuyée par la conseillère ROSEANNA CIRINO, il est résolu :

D'ADOPTER l'ordre du jour présenté aux membres du Conseil pour la présente séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2. AUTRE RÉGLEMENTATION

2.1. 780-20 - Règlement 780-20 modifiant le Règlement 780 et ses amendements concernant la circulation et le stationnement (adoption)

2023-12-440

CONSIDÉRANT le Règlement 780 et ses amendements concernant la circulation et le stationnement;

CONSIDÉRANT la problématique de stationnement le matin et en fin de journée en raison du niveau d'achalandage élevé près de l'Académie Sainte-Thérèse;

CONSIDÉRANT les recommandations du Comité de la sécurité routière à la rencontre tenue le 18 octobre 2023, à l'effet de modifier le plan de signalisation de la Ville de Rosemère par l'ajout de six (6) panneaux d'interdiction d'arrêt sur la rue des Villas et d'ajouter deux (2) panneaux "débarcadère 15 minutes" et deux (2) panneaux pour traverse non protégée sur la rue de Langloiserie;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été dûment donné à la séance ordinaire du 11 décembre 2023 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition du maire ERIC WESTRAM, appuyée par le conseiller RENÉ VILLENEUVE, il est résolu :

D'ADOPTER le *Règlement 780-20 modifiant le Règlement 780 et ses amendements concernant la circulation et le stationnement* en modifiant l'annexe A (plan de signalisation) par l'ajout de six (6) panneaux d'interdiction d'arrêt sur la rue des Villas ainsi que l'ajout de deux (2) panneaux "débarcadère 15 minutes" et deux (2) panneaux pour traverse non protégée sur la rue de Langloiserie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2.2. 981 - Règlement concernant les tarifs applicables à certains biens, services et activités de la municipalité pour l'année 2024 (adoption)

2023-12-441

CONSIDÉRANT les dispositions pertinentes de la Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q., c. F-2.1), la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1) et la Loi sur les compétences municipales (L.R.Q., c. C-47.1) permettant aux municipalités de réglementer en matière de tarification des biens, des services et des activités de la ville;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été dûment donné à la séance ordinaire du 11 décembre 2023 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition du maire ERIC WESTRAM, appuyée par le conseiller RENÉ VILLENEUVE, il est résolu :

D'ADOPTER le *Règlement 981 concernant les tarifs applicables à certains biens, services et activités de la municipalité pour l'année 2024*.

Le conseiller Philip Panet-Raymond demande le vote.

Les conseillères RoseAnna Cirino et Stéphanie Nantel ainsi que le conseiller René Villeneuve sont en faveur.

Le conseiller Philip Panet-Raymond vote contre.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.

2.3. 982 - Règlement concernant l'imposition des taux de taxation et la tarification de différents services municipaux pour l'année 2024 (adoption)

2023-12-442

CONSIDÉRANT les articles 244.1 et suivants et 244.29 et suivants de la *Loi sur la fiscalité municipale*;

CONSIDÉRANT les articles 485 et suivants, les articles 500.1 et suivants et les articles 569.1 et suivants de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT la *Loi concernant les droits sur les mutations immobilières*;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été dûment donné à la séance ordinaire du 11 décembre 2023 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition du maire ERIC WESTRAM, appuyée par le conseiller RENÉ VILLENEUVE, il est résolu :

D'ADOPTER le *Règlement 982 concernant l'imposition des taux de taxation et la tarification de différents services municipaux pour l'année 2024.*

Le conseiller Philip Panet-Raymond demande le vote.

Les conseillères RoseAnna Cirino et Stéphanie Nantel ainsi que le conseiller René Villeneuve sont en faveur.

Le conseiller Philip Panet-Raymond vote contre.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.

3. FINANCES

3.1. Adoption - Stratégie fiscale pour les années 2024-2025-2026

2023-12-443

CONSIDÉRANT le dépôt du rôle d'évaluation pour les années 2024-2025-2026;

CONSIDÉRANT la disparité importante des valeurs entre les diverses catégories d'immeubles présentes sur le territoire;

CONSIDÉRANT les limites imposées par la *Loi sur la fiscalité municipale* et les pouvoirs octroyés par la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT que la ville désire se doter d'une stratégie sur la durée du rôle pour en niveler les impacts annuels;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition du conseiller RENÉ VILLENEUVE, appuyée par la conseillère ROSEANNA CIRINO, il est résolu :

D'ADOPTER la stratégie fiscale 2024-2025-2026 préparée par le Service des finances.

Le conseiller Philip Panet-Raymond demande le vote.

Les conseillères RoseAnna Cirino et Stéphanie Nantel ainsi que le conseiller René Villeneuve sont en faveur.

Le conseiller Philip Panet-Raymond vote contre.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est adressée aux membres du Conseil.

5. **CLÔTURE**

2023-12-444

Sur proposition du conseiller RENÉ VILLENEUVE, appuyée par la conseillère STÉPHANIE NANTEL, il est résolu :

DE LEVER la séance à 18h06.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Eric Westram
Maire

Me Jean-François Gauthier, MBA
Directeur des Services juridiques et greffier